

Relations industrielles Industrial Relations



L'élaboration du droit de l'emploi au Québec : ses sources législatives et judiciaires, par Fernand Morin, Montréal : Wilson & Lafleur, 2011, 405 p., ISBN : 978-2-89689-010-1.

Michel Coutu

Volume 68, numéro 1, hiver 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1014746ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1014746ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Coutu, M. (2013). Compte rendu de [*L'élaboration du droit de l'emploi au Québec : ses sources législatives et judiciaires*, par Fernand Morin, Montréal : Wilson & Lafleur, 2011, 405 p., ISBN : 978-2-89689-010-1.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 68(1), 164–166. <https://doi.org/10.7202/1014746ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Recensions / Book Reviews

L'élaboration du droit de l'emploi au Québec : ses sources législatives et judiciaires

par Fernand Morin, Montréal : Wilson & Lafleur, 2011, 405 p., ISBN : 978-2-89689-010-1.

Dans ce récent ouvrage, le professeur Fernand Morin brosse une vaste fresque, en douze « dossiers », de l'évolution du droit du travail au Québec. Il ne s'agit pas, à strictement parler, d'une étude historique, même si les institutions juridiques abordées (du contrat de travail saisi dans ses diverses dimensions aux éléments-clés du droit des rapports collectifs du travail) sont généralement situées dans leur contexte génétique. Il ne s'agit pas non plus d'une étude de sociologie du droit du travail, même si une perspective sociologique apparaît souvent en filigrane, à travers – par exemple – l'attention portée par l'auteur aux transformations de l'entreprise et, plus généralement, à celles de l'économie dans le cadre de la mondialisation. En fait, l'ouvrage traite avant tout de la portée *normative* des règles juridiques en matière d'emploi et des conflits d'interprétation que soulève leur réception par les magistrats et autres professionnels du droit. L'objet d'étude permet ainsi à Fernand Morin de prendre position sur de nombreuses controverses juridiques qui imprègnent le droit contemporain du travail au Québec. Celui-ci se voit saisi en référence à deux acteurs principaux, soit le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, dont l'action est parfois convergente, mais souvent en porte-à-faux, sinon en opposition.

Les douze dossiers qui forment l'ouvrage peuvent être regroupés sous deux rubriques, l'une portant sur le contrat de travail (définition du salarié et de l'employeur, droits de direction de l'entreprise) et l'autre sur les rapports collectifs du travail. Ceux-ci

sont l'objet successif des développements suivants : la liberté syndicale (sur le plan constitutionnel), les traits généraux et l'administration publique du régime collectif, l'accès à la syndicalisation, la sécurité syndicale, l'impact de l'obligation d'un « accommodement raisonnable », le droit de grève et de lock-out, la convention collective et son rapport au droit public du travail, enfin l'arbitrage des griefs. C'est donc le droit des rapports collectifs du travail qui se taille la part du lion de l'ouvrage. À juste titre à notre avis, car c'est le régime collectif qui représente la pierre angulaire sur laquelle s'est édifié, en grande partie, le droit québécois du travail.

L'ensemble est introduit par un dossier posant quelques repères généraux relatifs à la « sédimentation » du droit du travail au Québec. L'ouvrage se complète d'une annexe posant cinquante questions regroupées sous vingt-trois thèmes (accidents de travail, accréditation, accommodement raisonnable, etc.) : le lecteur curieux pourra s'amuser à tester ses connaissances en droit du travail, tout en assimilant mieux le questionnement propre de l'auteur.

Ce qui rend l'ouvrage très intéressant, voire passionnant, c'est assurément le fait que Fernand Morin n'hésite pas à prendre position sur les grandes controverses de l'heure, y compris sur le plan de *lege ferenda*. Relevons en particulier – points avec lesquels nous sommes pleinement en accord – la critique incisive de la décision *Wal-Mart* de la Cour suprême du Canada, la nécessité d'une définition inclusive du « salarié » dans le *Code du travail* (s'étendant par exemple aux travailleurs agricoles et à certains cadres) et les mises en garde visant l'article 20.0.1. de ce Code (modification par l'employeur du statut du salarié en celui « d'entrepreneur non salarié »). Par contre, nous ne partageons pas la méfiance de l'auteur envers les positions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), jugées trop éloignées de l'amé-

nagement nord-américain des rapports collectifs du travail : pour avoir beaucoup fréquenté la jurisprudence du Comité de la liberté syndicale, telle n'est aucunement notre perception. Soulignons par ailleurs le grand intérêt des passages consacrés par le professeur Morin à la critique de l'approche « exclusive » des rapports collectifs du travail défendue par la majorité dans la décision *Isidore Garon* de la Cour suprême du Canada, et au « particularisme » de la convention collective et à son effet sur le contrat de travail.

L'auteur invite expressément son lecteur à poursuivre la réflexion et la discussion sur l'élaboration du droit du travail. Acceptons cette invitation en nous situant pour notre part sur le terrain d'une *sociologie du droit du travail*, laquelle demeure largement à construire en contexte québécois. Nous nous bornons à mettre ici en exergue certaines préconditions d'une telle approche sociologique, sur la base de réflexions qui nous sont venues à la lecture de l'ouvrage de Fernand Morin :

- *Le recours à la méthode historico-comparative.* C'est la méthode appliquée avec grand succès par Max Weber, entre autres au domaine de la sociologie du droit. Quant au droit du travail, Hugo Sinzheimer pour le droit allemand et Otto Kahn-Freund pour le droit anglais, tous deux fortement influencés par Weber, illustrèrent avec brio la fécondité de cette méthode, imités en cela par d'autres juristes et sociologues du droit, tels actuellement Harry Arthurs et Judy Fudge au Canada anglais. Une voie très ardue et assurément parsemée d'embûches, mais néanmoins indispensable à la connaissance sociologique. Il nous paraît qu'au Québec, seul Pierre Verge s'est engagé dans cette direction, notamment à l'occasion d'un ouvrage réalisé avec Guylaine Vallée sur *Un droit du travail? Essai sur la spécificité du droit du travail* (PUL, 1999).
- *La prise en compte de « l'autonomie collective ».* Bien évidemment – et le professeur Morin le souligne explicitement – juges et gouvernements ne sont pas les seuls acteurs du droit du travail. Sans prise en considération de *l'autodétermination sociale*, c'est-à-dire du mouvement collectif des travailleurs s'opposant historiquement à la volonté autonome individuelle de l'employeur, le processus d'élaboration du droit du travail demeurerait méconnaissable. Les institutions fondamentales du droit du travail sont en effet apparues, dans la plupart des pays occidentaux industrialisés, *bien avant leur reconnaissance par l'État* et généralement *en dépit de l'hostilité* du droit étatique et du pouvoir judiciaire. L'autodétermination sociale préside encore aujourd'hui, à un degré variable suivant les contextes, aux destinées du droit du travail. Par conséquent, la sociologie du droit du travail doit faire sienne la distinction désormais classique entre le droit étatique et le droit extra-étatique, et ne peut reposer que sur une perspective *pluraliste* qui reconnaît, *sur le plan empirique*, l'existence d'une diversité d'ordres juridiques conditionnant le champ des relations du travail.
- *L'analyse des rapports de pouvoir.* L'État législatif et l'État juridictionnel ne sont évidemment pas des acteurs neutres : bien au contraire, leur action, tout comme celle des agents économiques et des associations de salariés, se voit orientée en fonction d'intérêts matériels et « idéels », de croyances et de valeurs (d'idéologies en particulier). Toute analyse sociologique doit accorder une importance primordiale à cet aspect. Pour prendre un exemple : font défaut au Québec, à notre connaissance, des études sociologiques portant sur la *structure du pouvoir judiciaire*, ses intérêts et valeurs propres et ses affinités électives avec les formes

d'organisation sociale (y compris les classes sociales et les groupements fondés sur le « statut » social, au sens wébérien du terme) constitutives de la société québécoise. Il s'agit pourtant d'éléments essentiels pour comprendre/ expliquer la dynamique des rapports sociaux, laquelle conditionne, en partie du moins, l'intervention judiciaire dans le contentieux du travail.

- *Les antinomies du droit du travail.* Le professeur Morin défend une conception du droit du travail fondée sur la recherche de la stabilité, de l'ordre et de la prévisibilité. D'un point de vue sociologique, il s'agit là de caractéristiques se rattachant à une vision *formellement rationnelle* du droit (voir notre ouvrage *Max Weber et les rationalités du droit*, PUL et L.G.D.J., 1995). Mais le droit du travail s'est généralement construit sur d'autres bases, celles d'une *rationalité matérielle* du droit invoquant la justice sociale, l'équité, l'égalité, de même que le compromis d'intérêts. La mise en évidence de cette antinomie fondamentale (il s'agit bien sûr ici de *types idéaux*) constitue l'une des clés permettant de décrypter l'évolution tourmentée du droit du travail.

Mais revenons plus directement à l'ouvrage du professeur Morin. *L'élaboration du droit de l'emploi au Québec* est écrit dans un style vivant et accessible, évitant les développements trop techniques qui pourraient rebuter le profane. En ce sens, tout en étant susceptible d'intéresser grandement le spécialiste vu l'acuité des analyses et la pertinence des interrogations, l'ouvrage représente une excellente introduction aux sources du droit contemporain du travail au Québec, vivement recommandée à tout lecteur intéressé par ce domaine, ô combien fondamental, du droit.

Michel Coutu
Université de Montréal

Disintegrating Democracy at Work: Labor Unions and the Future of Good Jobs in the Service Economy

by Virginia Doellgast, Ithaca, NY: ILR Press, 2012, 272 pp., ISBN 978-0-8014-5047-1.

This book, which grew out of the author's PhD dissertation, addresses a recurrent theme in industrial relations: the role labour unions can and should play in modern service workplaces in an era of declining job quality. The book recounts a comparative study of US and German call centres in an attempt to understand if there is a convergence of management strategies to a "best practice" paradigm, or whether context plays a role in shaping management strategy, according to the varieties of capitalism approach. The author contrasts the presence of German works councils, which preserve the dignity of the workforce, with hostile US labour relations played out in a zero-sum game that results in low-wage, high-turnover workforce. The book concludes that, in nations faced with similar pressures to cut costs, the institutional supports for workplace democracy significantly affect the choice of high involvement strategies in firms across the two nations studied. Doellgast examines the impact of institutional supports in distinct approaches: the effect of works councils and unions on management strategies within the firm, and the impact of such strategies on social institutions. The book is an ambitious undertaking that contributes to the discussion of high involvement management practices and comparative research into business strategy. The author's approach uses multi-level analysis and addresses market level changes, intraorganizational change, as well as the dynamics of the networked firm. Doellgast weaves a delicate multi-strand picture for the reader, concluding that firms competing in the same markets, which should lead to convergence of management strategies, actually exhibit divergent tendencies. This she attributes to the differentiation of institutional forms that support